

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 02/2013

Des procédures plus rapides

Les modifications de la loi sur l'asile sont globalement acceptables et sont défendues par le PEV. Lors d'une phase test de deux ans, une restructuration fondamentale et l'accélération des procédures d'asile seront évaluées.



MARIANNE STREIFF,
CONSEILLÈRE NATIONALE

Le 9 juin nous voterons sur quatre mesures dont l'application devrait diminuer le nombre de demandes d'asile très rapidement. Déclarées «mesures urgentes», elles sont déjà

J.A.B.
3000 Berne 7



en vigueur depuis septembre 2012. Je considère les mesures comme défendables et explique ci-dessous pourquoi «je suis pour que l'on ne soit pas contre».

■ La phase de test est particulièrement importante pour les procédures plus rapides: la Conseillère fédérale Sommaruga a été autorisée par le Parlement à tester les nouvelles procédures d'asile sur une période de deux ans, afin d'acquérir de l'expérience pour le renouvellement et l'accélération des procédures d'asile. Lors d'une conférence nationale sur l'asile, la Confédération, les cantons et les communes se sont mis d'accord sur les bases d'une réforme de fond et du renouvellement des procédures d'asile. Toutes les informations doivent être recueillies dans un centre fédéral par un seul organisme responsable. C'est ainsi que la procédure doit être raccourcie et les longs déplacements évités. Les délais de recours plus courts sont compensés par une représentation et des avis légaux gratuits.

■ Avec la suppression de la procédure d'ambassade, il n'est plus possible de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade suisse. La Suisse était le dernier pays européen à accepter de telles demandes d'asile. L'attrait des ambassades suisses en devenait beaucoup trop important. Avec le visa humanitaire et les contingents de réfugiés, la Suisse a encore la possibilité d'accueillir des personnes en danger sur son territoire et de leur apporter la protection nécessaire.

■ Le refus de servir et la désertion ne sont désormais plus une raison d'asile. Cette modification n'aura pas une grande influence dans la pratique. Des personnes qui sont persécutées en raison du refus de servir ou qui sont considérées comme ennemis d'Etat obtiendront l'asile à l'avenir encore. Cette modification doit cependant envoyer un signal et empêcher que des militaires ne désertent dans le seul but d'obtenir l'asile en Suisse.

■ Les requérants d'asile qui mettent en danger la sécurité ou l'ordre public pourront à l'avenir être transférés dans des centres pour requérants «récalcitrants». Ainsi, pour l'utilisation des constructions fédérales (par ex. les casernes militaires), plus aucune autorisation cantonale ou communale ne sera nécessaire. Différents cantons se sont déjà prononcés en faveur de cette mesure.

J'ai travaillé pendant 17 ans avec de jeunes étrangers et je trouve qu'il est très important que nous conservions la tradition humanitaire de notre pays. Cependant, je suis en faveur des modifications proposées dans la loi sur l'asile. Refuser cette loi ne serait d'aucune aide dans la situation tendue de l'asile. Le référendum est motivé par des raisons politico-politiques et n'est pas justifié dans les faits. Lors de l'Assemblée des délégués du PEV Suisse le 23 mars à Lausanne, ma prise de position pour la modification de la loi sur l'asile a été soutenue par 41 contre 25 voix.

EDITO



Les valeurs du nouveau pape

Proche de l'Évangile, simple et authentique.

Le nouveau pape exhorte les chrétiens à se libérer des idoles qui les empêchent d'honorer Dieu. Il mentionne les idoles de l'ambition exacerbée, du succès à tout prix, de l'égoïsme, de la domination sur autrui et de l'idée que nous sommes les seuls maîtres de notre vie. Il nous invite cependant à être des serviteurs dans notre quotidien, en quelque sorte une «classe moyenne des saints». L'Évangile ne nous enseigne pas «Chacun est l'artisan de son propre bonheur», mais plutôt «Portez les fardeaux les uns des autres». Dans cette lecture, la foi est visible avant tout dans notre quotidien, dans la vie familiale et professionnelle, dans la vie commune d'un village ou d'une ville. L'amour de Dieu envers les hommes doit cependant aussi être visible dans l'attention portée aux personnes en marge de la société: en prison, dans les hôpitaux ou vivant avec un handicap. Le nouveau pape met ainsi un accent sur l'importance de vivre des valeurs comme la simplicité, l'authenticité et un sens critique par rapport à l'égoïsme ambiant. Un début sympathique et prometteur.

Daniel de Roche, Guschelmuth FR

Non à l'élection du Conseil fédéral par le peuple

L'élection du Conseil fédéral par le peuple engendrerait une paralysie de la politique et les non-millionnaires seraient exclus de fait de la course électorale. Le PEV ne veut pas mettre le fonctionnement du gouvernement national en jeu et rejette cette initiative.



MARIANNE STREIFF,
CONSEILLÈRE NATIONALE

L'initiative « Election du Conseil fédéral par le peuple » demande que le Conseil fédéral ne soit à l'avenir plus élu par le Parlement, mais par le peuple. L'élection aurait lieu selon le système majoritaire, en même temps que les élections du Parlement national. La Suisse Romande et le Tessin auraient ensemble droit à au moins deux sièges au Conseil fédéral. Cette requête au premier abord acceptable a de sérieux inconvénients. C'est pourquoi les délégués du PEV Suisse ont rejeté à l'unanimité cette initiative le 23 mars 2013 à Lausanne.

■ Pour être élu au Conseil fédéral, il faudrait mener une campagne électorale nationale. Les Conseillères fédérales et Conseillers fédéraux seraient complètement absorbés par la campagne électorale et la politique nationale serait mise en veille. Nous ne pouvons pas permettre cela.

■ Afin de montrer aux citoyens quels Conseillers fédéraux sont compétents dans leur travail quotidien, et pas seulement devant les caméras, un énorme investissement serait nécessaire. L'argent deviendrait extrêmement important lors de la campagne électorale. Les non-millionnaires seraient exclus d'entrée de jeu de la course au Conseil fédéral.

■ Les associations et lobbies puissants gagneraient encore en importance. La tentation serait trop forte de pousser un des leurs au Conseil fédéral grâce à leur puissance financière. Nous voulons éviter des campagnes électorales comme celles des Etats-Unis.

■ Le gouvernement est responsable vis-à-vis du Parlement et c'est à lui qu'il doit rendre des comptes. Le fait que l'Assemblée fédérale soit également l'organe électoral permet une bonne collaboration. Cet équilibre est remis en question à la légère par l'« election du Conseil fédéral par le peuple ».

■ Enfin, les candidats au Conseil fédéral seraient automatiquement les locomotives électorales de leurs partis lors des élections nationales. Le PEV souhaite cependant que les personnalités présentes au gouvernement fédéral aient une saine indépendance par rapport à leur parti.

Il est souvent invoqué que ce qui fonctionne dans les cantons lors des élections gouvernementales devrait

aussi fonctionner au niveau fédéral. Néanmoins, une campagne électorale nationale nécessiterait un investissement de temps et d'argent incomparable avec celui d'une campagne cantonale. Le PEV ne s'opposerait d'ailleurs pas à ce que les gouvernements cantonaux soient élus par les parlements cantonaux. Ici aussi, le problème est qu'il est difficile pour la population de juger les prestations des conseillers gouvernementaux. En résumé, l'initiative ne résout aucun problème, mais comporte de nombreuses incertitudes. Elle est de plus liée à une américanisation de la politique. C'est pourquoi le PEV propose de refuser cette initiative le 9 juin.

Empêcher des avortements

Le Conseil national s'est prononcé contre l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée ». Elle revendique que les interruptions de grossesse ne soient plus financées par la caisse maladie. « Pour le PEV la protection de la vie est l'objectif principal : nous voulons diminuer le nombre d'avortements. Différentes mesures sont nécessaires pour atteindre ce but », souligne la Conseillère nationale Marianne Streiff. Le PEV soutient par exemple une offre adéquate de conseil et d'assistance en matière de grossesse ou des aides pour des femmes en détresse. Aucune pression dans le sens d'un avortement ne doit être exercée. La question du soutien de l'initiative est encore ouverte. Une position sera définie par l'assemblée des délégués du PEV Suisse prochainement.

DEPOT DE L'INITIATIVE



Pour que l'AVS ne se retrouve pas pomme

L'initiative du PEV « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (réforme de la fiscalité électorale) » a officiellement abouti avec 110'205 signatures. Les citoyens pourront ainsi se prononcer sur l'introduction d'un impôt juste et modéré.

Notre image illustre le dépôt de l'initiative le 15 février à Berne. Le plat rempli de pommes symbolise qu'une toute petite partie – une seule pomme – revient à l'AVS. La grande majorité des héritages revient aux héritiers. La prochaine étape est la préparation d'un message par le Conseil fédéral. Ensuite, l'initiative sera traitée par le Parlement. La votation n'est pas attendue avant 2014 au plus tôt.

CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 9 juin :

Initiative populaire

« Election du Conseil fédéral par le peuple »

NON

Modifications urgentes de la loi sur l'asile

OUI

SECTIONS

Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le Parti Evangélique, adressez-vous à la section de votre canton :

PEV Fribourg

c/o Pellegrini, Les Fermes 46, 1792 Cordast
www.evpppev-fr.ch, info@evpppev-fr.ch
IBAN : CH03 8090 5000 0007 0650 1

PEV Genève

ch. du Curé-Desclouds 4, 1226 Thônex
www.pev-ge.ch, info@pev-ge.ch
CCP : 10-158491-8
IBAN : CH34 0900 0000 1015 8491 8

PEV Jura

Case postale 711, 2800 Delémont 1
www.pev-ju.ch, info@pev-ju.ch
IBAN : CH39 0078 9042 5598 65572

PEV Jura bernois

Patrick Gsteiger, 2743 Eschert
www.pevjb.ch, info@pevjb.ch
CS Moutier (532), en faveur de 612962-61,
PEV Jura bernois, 2742 Perrefitte

PEV Neuchâtel

Didier Rochat (didier.rochat@bluewin.ch)
ou Christian Meyer (romandie@evppev.ch)
CCP : 17-756069-9
IBAN : CH53 0900 0000 1775 6069 9

PEV Vaud

François Bachmann, 1305 Penthalaz
www.pev-vaud.ch, info@pev-vaud.ch
CCP : 17-204366-4
IBAN : CH08 0900 0000 1720 4366 4

PEV Suisse

Christian Meyer, Coordinateur romand
CP 294, 3000 Berne 7, 021 653 39 75
evppev.ch, christian.meyer@evppev.ch
CCP : 80-38232-2
IBAN : CH72 0900 0000 8003 8232 2

Devenez membre du Parti Evangélique !

En tant que sympathisant du PEV, vous recevez son bulletin d'information « accents ». Voulez-vous devenir membre ? Vous trouvez de plus amples informations sous www.evppev.ch/membre.

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information du Parti Evangélique Suisse (PEV)

10^{ème} année, numéro 1, janvier 2013

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé : CHF 7.- /an.

Editeur : Parti Evangélique Suisse (PEV)

Case postale 294, Nâgeligasse 9, 3000 Berne 7

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements : Parti Evangélique Suisse (PEV)

Christian Meyer, Coordinateur romand
christian.meyer@evppev.ch, Tél. 021 653 39 75
Case postale 294, 3000 Berne 7, Tél. 031 351 71 71
info@evppev.ch / www.evppev.ch / CCP 80-38232-2

PEV FRIBOURG

« Double Pukelsheim » ?

Un nouveau système électoral dans l'optique des élections cantonales de 2016.

SUSANNE RÜFENACHT,
PRÉSIDENTE DU PEV FRIBOURG

Sur la base des résultats des élections cantonales de 2011, les Verts libéraux ont déposé une plainte auprès du Tribunal cantonal et ont obtenu gain de cause. La taille des circonscriptions électorales a été mise en cause. Afin d'obtenir un siège au Grand Conseil, une circonscription telle que la Sarine-Campagne doit obtenir 4.2% des voix et à Veveyse ce sont 16.6% qui sont nécessaires. Les trop petites circonscriptions vont à l'encontre de la Constitution fédérale selon laquelle toutes les voix doivent avoir la même valeur. Le Grand

Conseil étant composé de 110 sièges, 0.9% des voix devraient assurer un siège (quelle que soit la circonscription).

Dans la consultation en cours, deux variantes sont proposées : a) changement du système proportionnel en conservant les circonscriptions électorales grâce à l'introduction du système de « double Pukelsheim » ou scrutin biproportionnel, b) fusion des circonscriptions de la Glâne et de Veveyse sans changement du système électoral.

Le PEV FR se positionne sur la ligne de l'alliance centre-gauche et revendique l'introduction du « double Pukelsheim » sans quorum artificiel.

PEV JURA

Premiers pas

Du nouveau né à la maturité pour courir le marathon politique parmi les grands.

PHILIPPE SIRAUT,
PRÉSIDENT DU PEV JURA

Pour un bébé, à l'âge d'un an, c'est le moment de faire ses premiers pas à la découverte du monde des « grands ».

Pour le PEV-JU, il en est un peu de même. Nous avons pu récemment nous réjouir de l'élection de Silvio Mittempergher au conseil municipal de Châtillon et de sa nomination à la présidence du législatif de l'agglomération de Delémont.

C'est aussi le moment de nous retrouver, au-delà des barrières partisans, avec les grands noms de la politique cantonale, pour préparer les échéances de cette fin d'année, qui nous permettront (ou pas) de construire un projet motivant et rassembleur pour tous les citoyens de la région jurassienne.

Malgré notre taille réduite, nous pouvons encore nous associer avec les uns ou les autres pour défendre

des initiatives dont nous partageons les valeurs.

Ce par quoi nous voulons marquer de notre empreinte la politique jurassienne, c'est la défense de principes éthiques chrétiens qui se diluent voire disparaissent complètement des préoccupations prévalant sur la scène politique partisane traditionnelle. C'est sur ce plan que nous allons essayer d'amener le débat et de marquer notre présence au cours des deux années qui nous séparent des prochaines élections cantonales et fédérales. Concrètement, nous avons à cœur de mener une réflexion dans le domaine de la politique énergétique, fiscale et sanitaire de notre canton.

Un programme ambitieux, du boulot pour grandir en tant que « parti des valeurs de l'évangile » et pour montrer le dynamisme d'un jeune parti qui, de ses premiers pas, passera sans trop tarder à la « course » avec ses collègues.

ENGAGEMENT

Un paradoxe !

Lors de sa dernière assemblée générale, le PEV Genève avait invité M. Gilles Blanc à s'exprimer en première partie de soirée. A la fois pasteur, conseiller municipal et adjoint au maire dans une commune proche de Chambéry, Gilles Blanc est également expert-comptable et commissaire aux comptes. Soucieux que l'Evangile s'inscrive dans la société, Gilles Blanc est un homme de rencontres qui soigne ses amitiés dans le monde politique, conseillant hommes et femmes politiques qu'il connaît et les encourageant dans leur mandat avec des mots de tous les jours. Selon lui, l'engagement des chrétiens en politique est fondamental malgré ce paradoxe : alors que l'objectif premier de tout parti politique est de chercher à obtenir le pouvoir pour le conserver, un chrétien qui s'engage en politique répond à l'appel qu'il perçoit de se mettre au service de la société civile. Des visions diamétralement opposées, qui expliquent en partie les tensions autour de cette question.

Gilles Blanc le 8 juin à Yverdon

Gilles Blanc sera notre invité lors de la Journée Romande du PEV, le samedi 8 juin. Cette journée étant ouverte à toute personne intéressée, vous êtes cordialement invités de venir nous rejoindre de 9h30 à 16h à la Paroisse réformée à Yverdon.
christian.meyer@evppev.ch

AGENDA

8 juin 2013
Journée Romande à Yverdon

22 juin 2013
Assemblée des délégués du PEV Suisse à Schaffhouse

5 octobre 2013
Fête du PEV à Bulle.

4x Oui aux objets vaudois

Le 9 juin prochain, quatre objets cantonaux seront soumis en votation au peuple vaudois. Explications et arguments du PEV Vaud.

STEVE TANNER,
SECRÉTAIRE PEV VAUD

Le premier objet concerne le contrôle de la validité des initiatives populaires cantonales, et propose qu'il soit effectué avant la récolte de signature, et qu'il soit fait par le Conseil d'Etat au lieu du Grand Conseil, en se limitant à un examen strictement juridique. Le PEV Vaud recomman-

Consignes de vote aux objets fédéraux

Le PEV Vaud dit non à l'initiative pour une élection du Conseil Fédéral par le peuple et aussi non aux mesures urgentes pour l'asile. Voir les arguments sur www.pev-vaud.ch.

de d'accepter ce sujet. Les récoltes inutiles seront ainsi évitées, et la procédure de validation du texte sera accélérée et simplifiée.

Le deuxième sujet propose de prolonger le délai de signatures pour les référendums à 60 jours au lieu de 40. Le PEV Vaud recommande également d'accepter cette modification qui donnera davantage de poids aux droits populaires en rendant l'aboutissement de référendums moins dépendants du calendrier.

Le troisième objet concerne une adaptation nécessaire de la Constitution pour une élection complémentaire au Conseil d'Etat, tandis que le quatrième objet vise à réorganiser la Cour des comptes pour davantage d'indépendance et de professionnalisme. Ils représentent tous deux des améliorations que le PEV propose d'accepter.

Elections cantonales 2013 sans PEV

En vue des élections cantonales de l'automne, des alliances possibles avec d'autres partis ont été cherchées, le quorum de 7% restant une barre élevée à franchir pour le PEV seul. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la présidence et les responsables de campagne des Verts libéraux, intéressés par une alliance avec le PEV Genève, les thèmes de campagne au plan cantonal se recoupant sur certains domaines. Alors qu'une liste commune se dessinait, les VL ont toutefois choisi de faire alliance avec le Parti pirate, craignant de voir leur électorat se détourner d'eux s'ils s'affichaient ouvertement avec le parti évangélique. Le PEV ne présentera donc pas de liste pour les élections, malgré plusieurs bons candidats à présenter. Dommage!

Valérie Kasteler, co-présidente

L'assistance au suicide: abus de la liberté individuelle?

Devant Dieu, l'être humain a-t-il le droit de choisir le moment de sa mort? La situation est ambiguë dans une société qui a établi la liberté individuelle comme principe supérieur. Si la fédération des EMS genevois dit clairement qu'elle n'est pas favorable à l'assistance au suicide et que chaque établissement est libre d'accepter une telle démarche ou non, le canton de Vaud, suite à une initiative lancée par Exit, est arrivé à une conclusion bien différente.

Le 27 juin 2012, le peuple vaudois a en effet adopté un projet de loi qui dit que «les établissements sanitaires reconnus d'intérêt public ne peuvent refuser la tenue de l'assistance au suicide en leur sein.» La loi fixe des conditions assez restrictives, mais le mal est fait: un EMS d'obédience chrétienne ne peut plus s'opposer à une demande individuelle d'un résident!

Différents homes gérés par la FREE, l'Armée du Salut, des catholiques ou des adventistes sont clairement dans le viseur de la loi. Ont-ils encore la possibilité de s'opposer à une décision qui contrevient clairement à leurs valeurs chrétiennes? Une étude juridique démontre que la décision du canton de Vaud s'oppose aux libertés individuelles inscrites dans la Constitution fédérale et cantonale. Elle contrevient clairement à la liberté de croyance et de conscience.

Peut-on alors s'opposer à une loi votée par le peuple? La réponse est oui, mais la procédure est lourde et coûteuse. On peut lancer des démarches politiques ou judiciaires jusqu'à faire appel à la cour européenne des droits de l'homme. Certains EMS ont décidé de ne pas se laisser faire. Osons nager à contre-courant!

Didier Rochat, PEV Neuchâtel

Berne, ce grand corps malade

Cela a été annoncé par le Gouvernement bernois, le canton est déficitaire de 196 millions de francs, ce qui aggrave une situation financière déjà tendue.

PATRICK GSTEIGER,
DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

Le canton va au-devant de déficits structurels de 400 à 450 millions de francs. Aussi, toutes les offres de services publics du canton vont être examinées.

Les dépenses n'ont cessé d'augmenter, de 3% par an, durant les derniers dix ans. Le canton vit au-dessus de ses moyens, alors que la population doit supporter une charge fiscale supérieure à la moyenne nationale d'environ 17%.

Le groupe parlementaire du PEV réfléchit à la situation et participe à la recherche de solutions. Une chose est sûre, elles feront mal. Et le risque

que le canton se décharge sur les communes et les villes existe. Faudra-t-il renforcer les compétences du canton dans les cleantech et le marketing touristique ou proposer des incitations positives pour la fiscalité afin d'aider entreprises et particuliers à s'implanter dans le canton? S'agira-t-il de réduire le nombre des communes – plus de 380 – décidément pas prêtes à fusionner? Le système de santé et ses hôpitaux trop nombreux et peu rentables devront-ils être réformé? La maxime «Jedem Tälli sys Spitäli» (à chaque petite vallée son petit hôpital) est révélatrice.

Autant de questions et bien d'autres auxquelles il s'agira d'apporter rapidement des réponses.

Pourtant, tout n'est pas pourri dans ce canton où le taux de chômage reste bas et la qualité de vie élevée. Berne se classe d'ailleurs régulièrement dans les villes les plus douces à vivre au monde. De quoi faire dire à certains qu'il n'y a rien à changer.



Patrick Gsteiger.